

PV de la réunion du CEQV du 31/01/2023

Présents :

- Madame Katia Van Den Broucke – Echevine de la Participation
- Monsieur Christian Lamouline - Bourgmestre
- Monsieur Saïd Chibani – Echevin des travaux publics
- Monsieur Richard Blin – Vice-Président
- Madame Mireille Walschaert – Affaires sociales
- Madame Jade Roland – Affaires sociales
- Monsieur Er Cumhur – Comité Broek
- Madame Véronique Troger – Comité Zavelenberg
- Monsieur Jaume Tardy – Comité Gisseleire Versé
- Monsieur Gérard Chevalier – Comité Dormont
- Monsieur Michel Dubois – Comité Albert et Schweitzer
- Monsieur Jean-Pierre De Winter – Suppléant comité Broek
- Madame Catherine Hanak – Comité Bec Moderne
- Monsieur Pierre Lebeau – Comité Comhaire
- Monsieur Marc-Philippe Schittecatte – Comité Ruelens
- Madame Chantal Van Iseghem – suppléante comité Bec Moderne
- Madame Josiane Vandonck – Invitée par le comité Albert et Schweitzer

Excusés :

- Monsieur Thibault Wauthier – Echevin de la mobilité
- Monsieur Ali Bel-housseine – Echevin du Patrimoine
- Monsieur Jean-Pierre Latour – Comité Zavelenberg
- Monsieur Rudy Peereboom – Comité Gisseleire Versé
- Monsieur Dubelloy – Suppléant comité Bec Moderne

Absents :

- Monsieur Olivier Losseau – Comité Plateau Potaarde Vlak
- Monsieur Simon Geoffroy – Comité Kasterlinden
- Monsieur Jean-Marie Rits - Comité Albert et Schweitzer

1. Approbation du PV du 18.10.2022

Le procès-verbal a été mis à la disposition des membres du Conseil consultatif et des points ont été adaptés à la demande de Madame Hanak.

Aucune autre remarque n'a été faite et celui-ci a été approuvé.

2. Urbanisme

2.1) Question de Monsieur Schittecatte – Comité de quartier Ruelens
Enquête publique 163 rue Openveld - projet « Maison des femmes »

En effet, la commune était intéressée par le bien situé au 163 rue Openveld pour y développer un projet dans le cadre du projet du Contrat de Quartier Durable. Mais une personne privée l'a acheté entre temps.

Une demande de permis d'urbanisme a été introduite en septembre 2022 qui porte sur l'extension et la transformation de la maison unifamiliale (mise en conformité) et sera soumis en enquête publique du 19.01.2023 au 02.02.2023 compris, ainsi qu'à la Commission de concertation du 16.02.2023.

Les demandeurs étaient en tous cas propriétaires de ce bien en date du 22.08.2022 (date du titre de propriété fourni pour le dossier).

Concernant le projet « réserve » du CQD, il est important de préciser que ces projets ne seront probablement pas réalisés à cette adresse-là vu que le bien n'est plus à vendre actuellement.

3. Prévention/Police

3.1) Question de Monsieur Dubois – Comité de quartier Albert/Schweitzer

- Demande de présence de policiers pour lutter contre le trafic de drogues, agressions et autres incivilités dans le bas de l'avenue du Roi Albert

Dans le cadre de ses compétences, le Bourgmestre organise tous les 15 jours des réunions avec la police afin de bien coordonner l'action communale et policière, assurer une bonne circulation de l'information et veiller à ce que des actions ciblées soient organisées là où des problèmes sont constatés.

Il existe plusieurs « HotSpots » sur la commune, des lieux qui sont identifiés comme demandant une vigilance accrue.

Le bas de l'avenue du Roi Albert en fait partie et un dispositif spécifique y a été mis en place :

En termes de sécurité, la police a intensifié ses patrouilles dans le quartier afin de lutter contre le trafic de drogue notamment, nous avons développé un plan d'action spécifique en coordination avec la police, la SISP Comensia, le service Prévention et nos services techniques durant la période des fêtes de fin d'année, propice aux dégradations. S'il est bien entendu impossible d'empêcher tout problème, les moyens nécessaires avaient été mis en œuvre afin d'éviter les dégradations les plus courantes (incendie de poubelles, utilisation de mobilier urbain pour dégrader des voitures... mais également pour pouvoir identifier les auteurs de troubles (installation de caméras supplémentaires).

En termes de prévention et afin d'agir également sur la sécurité et le sentiment de sécurité à plus long terme, une antenne de proximité et de sécurité (LISA) a été ouverte début 2022 dans le quartier et est maintenant installée dans ses locaux définitifs aux rez-de-chaussée du site Hunderenveld géré par la SISP Comensia. Cette antenne doit permettre d'améliorer le lien entre les institutions et les habitants ainsi qu'entre la police et les habitants, créer un climat de confiance pour mieux lutter contre les problèmes qui y sont constatés.

Des réunions de coordination entre l'ensemble des acteurs sociaux présents dans le quartier sont également organisées pour développer des projets qui répondent aux demandes et besoins des habitants (planning familial, soutien scolaire...).

Le Bourgmestre clarifie et apporte des précisions quant à l'usage des pétards et des feux d'artifices pendant les fêtes. Les effectifs de police ont été fort sollicités à ce moment-là et il était compliqué d'assurer un service équitablement sur tout le territoire.

4. Mobilité :

4.1) Question de Monsieur Chevalier – Comité de quartier Dormont

- Plan Good Move : quelles sont les mesures concrètes en général ?
- Trafic de transit lourd : Pourquoi ne pas interdire le trafic des + 3,5T sur le territoire ?

- Quelles sont les conclusions et les répercussions du trafic de transit depuis la mise en fonction des caméras ANPR à Dilbeek ?
- A quand une situation définitive concernant la piste cyclable Maricolles ?

Point 1 : Monsieur Chevalier réitère son inquiétude quant à ce plan Good Move ainsi qu'au PCD et attend des mesures pour réduire ce trafic de transit.

La commune n'adhère pas au plan « Good Move » dans la manière dont de nombreux axes sont mis en œuvre et est très attentive à pouvoir mener une réflexion spécifique aux besoins de la commune et qui réponde réellement aux besoins des habitants.

Il y a quelques mois, la commune s'est opposée à la volonté de la Région de réduire le trafic de deux à une bande sur cette avenue, reportant ainsi le trafic de facto sur les voiries secondaires de Berchem-Sainte-Agathe. La Région a fait marche arrière sur ce projet et a initié un groupe de travail afin de repenser les futurs projets d'aménagement de l'avenue Charles-Quint et nous y participons activement.

De manière plus globale, nous réfléchissons à introduire une candidature d'ici la mi-mars dans le cadre des contrats locaux de mobilité suite à un appel pour un subside octroyé par la Région avec un financement de plusieurs millions à la clé. Ces contrats vont nous permettre d'obtenir des financements afin de mener des études quant à la meilleure manière de réguler le trafic dans notre commune en prenant en compte les différents quartiers de la commune.

Monsieur Lebeau suggère l'implantation de caméras ANPR à des endroits stratégiques mais le Bourgmestre explique le risque d'obliger à faire payer les Berchemois pour circuler dans la commune. Par ailleurs, ce type de dispositif ne peut s'appliquer que pour des tronçons très spécifiques de « circulation locale » et on ne peut pas considérer l'ensemble de notre territoire comme en « circulation locale ».

Point 2 : Dans les faits, ce type de disposition est irréaliste quant à sa mise en place. Une réglementation routière doit s'appliquer à l'ensemble des utilisateurs. Il n'est pas possible de distinguer dans la législation les camions de +3,5T qui circulent dans la commune pour des « bonnes » raisons (livraisons, déménagement, travaux...) de ceux qui circulent pour de « mauvaises » raisons.

C'est une réflexion globale sur la circulation que nous devons mener et c'est dans le cadre du Contrat Local de Mobilité que nous allons le faire. Nous espérons donc que notre candidature sera retenue vu les subsides qui seront alors débloqués pour cela.

Monsieur Chibani propose tout de même d'en reparler au Collège et de revenir vers les habitants avec les résultats de l'analyse.

Point 3 : Le point est reporté suite à l'absence de Monsieur Wauthier

Point 4 : La deuxième piste (côté cimetière) et la jonction de la piste existante avec Elbers sont programmées pour 2023.

4.2) Question de Monsieur Er – Comité de quartier Broek

- Stationnement problématique suite aux livraisons chez « 1001 tapis »
- Vitesse excessive et circulation dense rue du Broek
- Proposition d'un ralentisseur ou autre moyen approprié ralentissant la vitesse des véhicules rue des 7 Etoiles

- Stationnement toujours autant problématique surtout si l'on rajoute des bornes de chargement pour véhicules électriques et/ou des espaces vélos côté Val des Fleurs

Point 1 : Un permis d'environnement a été délivré à cette société en mai 2022, reprenant des conditions particulières pour l'exploitation. La commune avait imposé certaines conditions (notamment au niveau des horaires) mais suite à un recours, la Région a étendu les plages horaires de « 1001 tapis ». La police a connaissance des conditions qui ont été imposées par le Collège et lorsqu'elles ne sont pas respectées, elle peut verbaliser. Les citoyens ne doivent donc pas hésiter à appeler notre commissariat.

Monsieur Blin souligne l'absence de panneau d'interdiction de stationnement pour les véhicules de plus de 12m. Monsieur Chibani va y remédier rapidement.

Monsieur Blin fait également une demande en séance afin d'enlever les potelets qui sont devant chez lui pour réaménager cet espace en 3 places de parking. Monsieur Chibani prend bonne note de la demande, va analyser la demande et interpellier l'Echevin de la mobilité.

Point 2 : Un lidar (radar verbalisant temporaire) a été installé du 24/11 au 07/12/22 dans la rue du Broek. Les résultats nous permettront d'analyser la situation réelle et de voir quels dispositifs doivent être pérennisés. On peut déjà s'avancer en disant que sur 2 contrôles lidar, 19300 véhicules ont été contrôlés et qu'on a constaté qu'il y a eu 0,36 % d'infractions (soit au-dessus de 47 km/h) et 5% au-dessus des 30 km/h. Une patrouille mobile a effectué 56700 contrôles et là, il y a eu 0,5% des véhicules au-dessus de 50 km/h et 39% au-dessus des 30 km/h mais en dessous de 50 km/h. En conclusion, les chiffres sont relativement bons.

Il y aura d'autres contrôles de vitesse prévus Drève des Maricolles et rue des 7 Etoiles.

La situation des travaux dans la rue de Grand-Bigard impacte bien évidemment la circulation dans la rue du Broek qui devrait revenir à la normale d'ici peu.

Point 3 : Idem, des radars automatiques seront installés sous peu pour objectiver les vitesses et le trafic.

Point 4 : Le point est reporté suite à l'absence de Monsieur Wauthier

4.3) Question de Madame Hanak – Comité de quartier Bec Moderne

- Demande d'un moyen de surveillance (caméra, ...) afin d'éviter que les véhicules prennent le rond-point de la rue du Grand Air à contre-sens
- Comment éviter les stationnements en infraction rue de Ganshoren. Demander à la police de faire des rondes pour verbaliser et/ou enlever.
- Demande de réunion avec la commune avant la fin de la phase test des modifications de la circulation dans le quartier
- Les cartes de stationnement gratuites via Parking Brussels seront-elles réitérées ?

Point 1 : Ceci peut être envisagé dans le cadre du placement de nouvelles caméras en 2023. Une analyse va être effectuée avec la police et notre service Prévention dans le cadre des réunions de coordination sécurité.

Point 2 : Demande va être relayée dans le cadre des réunions de sécurité avec la police pour que les contrôles soient intensifiés. La police a procédé à une vérification et a constaté que suite aux changements de circulation la signalisation routière n'était plus conforme. Les panneaux à adapter ont été communiqués à notre Département des Affaires techniques qui procède actuellement aux changements de signalisation demandés et pourra alors à nouveau verbaliser.

Point 3 : Les évaluations sont en cours au sein de l'administration et une réunion avec les habitants va être organisée d'ici fin février.

Point 4 : C'était limité dans le temps. Il y a eu une décision du Collège.
Mais le Bourgmestre indique en séance en collaboration avec Monsieur Chibani que nous réfléchissons à deux alternatives :
Soit on maintient la situation actuelle. Et 2h de stationnement gratuit
Soit stationnement avec parcmètres

On va voir avec l'échevin si l'action peut être éventuellement prolongée car certains n'ont pas eu l'occasion de faire la demande et il y a eu quelques soucis administratifs (certains n'ayant pas reçu les 10 codes annoncés). L'information sera relayée aux membres dès qu'une décision sera prise.

4.4) Question de Monsieur Lebeau – Comité de quartier Comhaire

- Quid de la STIB en cas de grève ou manifestation ? Transport assuré ?

Ce n'est pas de compétence communale mais le Bourgmestre peut essayer de contacter la stib. Il est toutefois sceptique quant à la réponse car il s'agit dans ce cas-ci d'un mouvement de grève.

4.5) Question de Monsieur Lebeau – Comité de quartier Comhaire

- Quid du réaménagement de la voirie durant les prochains travaux de Vivaqua, ainsi que de l'enlèvement des poubelles et du stationnement ?
-

Toutes les informations ont été communiquées lors de la réunion qui a été organisée afin d'informer les habitants. Celles-ci sont communiquées via la plateforme Osiris et le maître d'ouvrage (Vivaqua) a l'obligation d'enlever les poubelles.

Les riverains peuvent transmettre les numéros de plaques au Département Affaires Techniques – Service Espace Public pour être exonérés via Parking Brussels : contact via help.tp@berchem.brussels.

4.6) Question de Monsieur Schittecatte – Comité de quartier Ruelens

- Quid du test de circulation actuellement en vigueur ?

Les évaluations sont en cours au sein de l'administration et une réunion avec les habitants va être organisée d'ici fin février.

Question complémentaire : à partir de quand considère-t-on un quartier comme 'apaisé' ?
En dessous de 250 véhicules à l'heure.

Un test a été fait fin d'année, en période scolaire et hors période scolaire ; les premiers résultats sont plutôt rassurants mais on reviendra vers les habitants quand les résultats seront affinés.

Fin février – début mars

M Chevalier (quartier Dormont) rappelle qu'on attend les chiffres des tests réalisés dans ce quartier – même chiffres bruts.

Katia Van Den Broucke va les demander à M. Wauthier.

Le Bourgmestre précise que lors de la réunion avec les habitants concernant les sens uniques, on avait évoqué les comptages faits à l'époque. Peut-être insuffisants. Mais les chiffres montraient une amélioration significative.

4.7) Questions de Monsieur Dubois – Comité de quartier Albert/Schweitzer

- Possibilité d'une présence d'un radar tronçon ?
- Campagne de répression pour les utilisateurs de trottinettes et vélos électriques
- Demande de rajout de caméras et renforcement de la signalisation niveau rue du

Broek/Azur/Albert

- STIB – demande de diminution de la vitesse des trams

Point 1 : Les radars tronçons ne peuvent pas être installés sur les voiries régionales.

Point 2 : L'utilisation de trottinettes partagées connaît un succès grandissant dans notre commune comme ailleurs. Nous avons déjà réglé en grande partie les dangers occasionnés par le stationnement sauvage des trottinettes, source de dangers pour les piétons et personnes à mobilité en créant des zones de dépôt avec sanction financière en cas d'abandon de l'engin en-dehors de ces zones. Initiative dont s'est inspirée la Région bruxelloise et plusieurs autres communes. Dès fin 2022 et durant l'année 2023 l'encadrement de l'usage des trottinettes électriques passe également par des actions de prévention et de sanction qui sont menées, à notre demande, par notre police locale et zonale. Une attention particulière est apportée à l'âge des conducteurs, à l'interdiction de transport de passagers et au respect du code de la route, notamment en ce qui concerne l'interdiction de rouler sur les trottoirs. Aussi, des campagnes sont réalisées mais les résultats sont insatisfaisants jusqu'ici.

Point 3 : Ceci peut être envisagé dans le cadre du placement de nouvelles caméras en 2023. Une analyse va être effectuée avec la police et notre service Prévention dans le cadre des réunions de coordination sécurité.

Remarque : il serait envisageable de demander une présence policière à ce carrefour à certaines heures pour faciliter la circulation.

Monsieur Dubois évoque la mise en sens unique de la rue du Broek (qu'on ne puisse plus aller vers l'av. du Roi Albert ou dans l'autre sens). Il faut réunir les riverains pour en discuter

On parle du manque de signalisation à l'angle rue du Broek et av. du Roi Albert (poteau, mais pas le panneau) – Monsieur Chibani va faire la demande.

Autre piste : mettre un feu rouge – à examiner

Point 4 : Plusieurs contacts avaient déjà été pris depuis fin 2020 avec la STIB concernant les problèmes de sécurité engendrés par la vitesse excessive de certains bus et trams de la STIB. Récemment, un accident particulièrement lourd s'est produit au rond-point de l'avenue de Selliers de Moranville. Le Bourgmestre est actuellement en contact avec la STIB pour améliorer la signalisation aux endroits identifiés comme dangereux mais également pour que la STIB trouve des solutions pour mieux contrôler le respect de la vitesse des trams. Pour rappel, les trams ne sont pas soumis à la limitation à 30km/h. Ils peuvent donc rouler plus vite que les véhicules particuliers mais entraînent souvent également une accélération de la vitesse des voitures qui les suivent. Ceci fait donc partie d'un point d'attention particulier des autorités communales.

Il faut savoir que seul le gouvernement régional (compétence Elke Van den Brande) pourrait demander une limitation de la vitesse du tram, mais ce n'est pas le cas pour le moment.

Le règlement d'exploitation de la STIB prévoit des panneaux de limitations à certains endroits et plus précisément au rond-point Moranville.

5. Travaux Publics :

5.1) Question de Monsieur Er – Comité de quartier Broek

- Détérioration grandissante des trottoirs suite au report de trafic dans la rue du Broek et

mauvais états des trottoirs également Drève des Maricolles

- Où en est l'avancement des travaux du chantier de la rue de Grand-Bigard ?

Point 1 : Seule une partie des trottoirs sont dans un état moyen (la partie basse notamment entre Auguste Denie et Braille). C'est surtout la chaussée qui est inquiétante puisque on investit souvent dans des réparations de surface. Le projet de rénovation de cette voirie est au programme de l'autorité, les études sont entamées pour arriver sur une demande de PU probablement cette année encore. Néanmoins, nous commencerons par l'aménagement d'un plateau ralentisseur sur le carrefour de la Drève avec Wilder et A. Denie et ce dans le cadre des mesures de sécurité routière. Monsieur Chibani va demander de faire un état des lieux afin d'analyser la détérioration des trottoirs.

Point 2 : Le délai du chantier calculé initialement a certainement mis trop de pression sur l'entrepreneur et c'est les règles de jeux des marchés publics ! (un chantier de cette envergure prend habituellement plus de temps que 120 jours ! Le chantier a très bien avancé en profitant des conditions climatiques favorables des derniers mois de 2022. Néanmoins, des imprévus dans le sous-sol ont retardé l'avancement (massifs de béton de l'ancienne conduite Elia, la dalle de béton de Vivaqua face Pieman, ...). La fin de chantier est imminente.

Aussi, afin de tenir les riverains au courant de l'avancement des travaux, et afin d'éviter trop d'infos quartier, il est proposé de mettre ces informations sur le site de la commune.

5.2) Questions de Madame Hanak – Comité de quartier Bec Moderne

- Manque de visibilité à cause de la haie trop large et trop haute place des Coopérateurs
- Demande de repeinte du marquage au sol des places de parking avenue Notre-Dame de Fatima
- Demande d'entretien de l'ensemble du terrain au coin Métaire/Fatima
- Demande d'illuminations supplémentaires à Noël prochain ainsi que plus de décoration végétale
- Possibilité de récupération des annuelles par les Berchemois ?

Point 1 : Attention cependant que tout ce quartier est soumis à des mesures de classement qui touche jusqu'à la taille des arbustes car il est nécessaire de préserver le caractère original du quartier. Comensia sera contacté mais il n'est pas certain qu'une solution puisse être facilement trouvée.

Point 2 : OK, à vérifier et intégrer dans la campagne de marquage routier

Point 3 : Un agent se rendra sur place pour poser le constat et rappeler le propriétaire à ses obligations. Concernant le coffret en bois qui contourne les 2 arbres, Monsieur Chibani fera vérifier et analyser et aussi de prévoir des plantations d'arbustes (comme av. de Koekelberg) pour éviter dépôt de déchets. Madame Van Den Broucke propose quant à elle d'envisager un projet de végétalisation de pieds d'arbres.

Point 4 : Il est impossible d'illuminer tous les quartiers de la commune. Un plan spécifique des illuminations prévoit donc de les concentrer sur le centre de la commune. Les autres quartiers n'ont pas non plus d'illuminations.

Point 5 : Cette action pourrait être mise en œuvre par l'administration mais attention que seules quelques espèces de plantes peuvent survivre à ces replantations. Il n'y a donc pas de possibilité de développer cela sur une échelle très grande.

5.3) Question de Monsieur Tardy – Comité de quartier Gisseleire-Versé

- Demande de placement de bacs à fleurs à la place de 2 bancs pour cause de nuisance

Attention que nous avons des demandes de placement de bancs par les personnes à mobilité réduite qui peuvent alors se reposer lorsqu'elles se déplacent. Il est donc difficile d'enlever systématiquement les bancs. Il faut analyser la demande. Et comme il s'agit ici d'une voirie régionale, il faut bien évidemment se renseigner auprès d'eux. Pour info voici le contact à la Région : mobilite@sprb.brussels

5.4) Question de Monsieur Schittecatte – Comité de quartier Ruelens

- Possibilité de projet commun entre la commune et le quartier pour verdir les habitations ?

Il faut se référer à la charte de végétalisation. Dans cette charte, il y a une liste de plantes autorisées (définies par Natagora).

Une distribution de plantes a été faite mais Madame Van Den Broucke va voir s'il y a encore des plantes disponibles.

Si c'est pour tout un quartier, on peut répondre à l'appel à projet Inspirons le quartier de Bruxelles-Environnement afin d'avoir un budget pour verdir. Il n'est pas nécessaire d'être une asbl pour introduire un projet.

5.5) Question de Monsieur Dubois – Comité de quartier Albert/Schweitzer

- Marquage au sol pour une place PMR ainsi que pour une bande de circulation qui s'est effacée avec le temps

Il y a des marquages qui manquent encore un peu partout dans la commune. Le budget pour la peinture a été triplé et l'entreprise va faire le maximum pour effectuer les marquages rapidement. Notez bien que les conditions climatiques ont retardé les marquages partout dans la commune.

6. Propreté :

6.1) Questions de Madame Hanak – Comité de quartier Bec Moderne

- Déchets et dépôts en tout genre à une entrée stratégique de la commune
- Poubelle utilisée en dépôt clandestin. Quelle solution pour éviter cela ?
- La propreté reste difficile dans certaines zones malgré une nette amélioration
- Déjections canines et mégots de cigarette abandonnés – solutions ?

Point 1 : Il y a déjà un souci en terme d'urbanisme d'où des incivilités en tout genre.

Point 2 : Une étude de rationalisation des poubelles est en cours. Il sera procédé à l'enlèvement des poubelles servant de support pour les dépôts clandestins

Point 3 : Effectivement mais cela ressort également du bon vouloir des gens en général

Point 4 : Pour ce qui est des déjections canines, il en va de la responsabilité des habitants d'utiliser les espaces prévus à cet effet. La réfection complète de nos canisites est programmée afin d'encourager leur utilisation. La commune mène annuellement des campagnes de sensibilisation via son service Prévention dans les rues les plus problématiques.

6.2) Question de Monsieur Tardy – Comité de quartier Gisseleire-Versé

- Demande d'une poubelle ou un passage plus régulier des gardiens de la paix afin d'éviter que des déchets ne jonchent le sol

Les gardiens passent dans tous les quartiers mais il s'agit plutôt d'intensifier le passage de nos balayeurs car les gardiens de la paix relèvent surtout les dépôts clandestins. Les riverains peuvent réaliser eux-mêmes des enregistrements dans le système « Fix My Street » qui sont automatiquement transmis à notre service Propreté qui peut alors en tenir compte pour les passages.

Beaucoup de canettes déposées, déchets, etc. proviennent de la supérette au coin de la chaussée de Gand et G Versé. Possibilité de demander à la supérette d'y apposer leur propre poubelle
Dans cette optique, on peut demander de généraliser à toutes les supérettes.

6.3) Question de Monsieur Dubois – Comité de quartier Albert/Schweitzer

- Demande de mise en place de cendriers solides aux poubelles publiques

A certains endroits nous projetons de remplacer les anciens modèles de poubelles par des poubelles avec cendrier intégré.

7. Environnement :

7.1) Question de Madame Hanak – Comité de quartier Bec Moderne

- Des bornes de recharges électriques sont-elles prévues dans les rues ?

Un programme régional (avec Sibelga) est en cours pour équiper l'ensemble de la commune avec un rayon d'action de plus en plus réduit : on passera de 250 m à 150 m. L'autorité informera via Info Quartier.

7.2) Question de Monsieur Tardy – Comité de quartier Gisseleire-Versé

- Nuisances sonore et fumée - Garage TAC

Ce point est de la compétence de Bruxelles-Environnement qui est en mesure de réaliser les contrôles et vérifier la qualité des fumées de combustion. Les normes en termes de bruit sont aussi imposées par Bruxelles-Environnement.

8. Prochaine réunion – fixation de la date : le mardi 25 avril 2023 à 18h.